

**CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE
Attijari Bank**

(Avec possibilité de participation présentielle ou à distance)

Société anonyme au capital de 203.709.985 dinars

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Identifiant Unique /0000121J

Dans le cadre de l'appui des efforts de l'Etat dans la lutte contre la Pandémie Covid-19 et en guise d'adhésion de la Banque Attijari de Tunisie au plan national de lutte contre la propagation du virus.

Et compte tenu des circonstances particulières et exceptionnelles liées à la situation sanitaire, la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank invite ses actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, Avec possibilité de participation présentielle au siège social de la banque ou à distance et ce le Vendredi **23/04/2021** à partir de **10H00** du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- 2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 et du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos-le 31/12/2020 ;
- 3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration , des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos 31/12/2020 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- 6- Renouvellement des rémunérations des Administrateurs ;
- 7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- 8- Désignation et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
- 9- Cumul des fonctions des administrateurs ;
- 10- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour la sécurité de ses actionnaires, la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank rassure quant à la mise en place des dispositifs préventifs nécessaires, respectera scrupuleusement les consignes de sécurité sanitaire, et les invite à participer à l'Assemblée générale ordinaire en choisissant une des deux options suivantes :

- En présentiel au siège de la banque, Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis
- A distance, qui prendra l'une des formes suivantes:
 1. Vote par mandatement d'un coactionnaire (Le Président du Conseil d'Administration et le représentant des actionnaires minoritaires se feront le plaisir de vous représenter).
 2. Vote par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister ou participer à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires chez la Direction Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Aussi l'assemblée mettra à la disposition de ses actionnaires une plateforme de participation à distance via des moyens de communication audiovisuelle.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la banque sur l'adresse suivante <http://www.attijaribank.com.tn/>

Une fois inscrits, et après avoir accédé à la plateforme l'actionnaire sera capable de :

- consulter les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire et notamment le bulletin spécial de vote* ;
- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée ;
- Interagir avec les autres actionnaires ;
- Poser des questions par message électronique et écouter les réponses ;
- Consulter les documents relatifs à l'Assemblée à travers le lien ;
- Formuler des observations sur les documents mis à sa disposition sur le site.

*le bulletin spécial de vote doit être retourné soit par mail soit par courrier officiel et ce au plus tard un jour avant la date de la tenue de l'Assemblée.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante, parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration

**Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
D'Attijari bank du 23/04/2021
Statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2020**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice 2020 :

1. Convention au titre de la cession de créances conclue avec Attijari recouvrement le 31 décembre 2020, ayant pour objet l'acquisition d'un lot de créances composé de 12 801 dossiers, dont la valeur s'élève à 2 261 KTND. Cette transaction a été conclue au prix de 12 801DT.
2. Convention de délégation de la gestion comptable et administrative d'Attijari Sicar pour un montant de 27 568 DT. La délégation a commencé à compter du 1er Juillet 2020. Le montant mensuel est de 4 595 TND HTVA.
3. Convention de délégation de la gestion comptable et administrative d'Attijari Gestion pour un montant de 48 365 DT. La délégation a commencé à compter du 3 Mars 2020. Le montant mensuel est de 4 595TND HTVA.
4. Convention de délégation de la gestion comptable et administrative d'Attijari Finances Tunisie pour un montant de 15 235 DT. La délégation a commencé à compter du 1er Octobre 2020. Le montant mensuel est de 5 078 TND HTVA.
5. Mise à jour de la convention cadre établie entre la Banque et Attijari Assurance au titre de la commercialisation des produits de bancassurance introduisant la commercialisation du produit SANADI. Le montant relatif à cette modification et constaté en produit durant l'année 2020 s'élève à 15 154 DT

Approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

En application des Notes de la BCT N 2020-17 du 1/4/2020 et N 2021-08 du 18/3/2021 aux banques et aux établissements financiers relatives aux distributions des dividendes, l'assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2020 à hauteur de Cent Trente Un Millions Sept Cent Onze Mille Cinq Cent Douze Dinars Neuf Cent Trente Cinq Millimes (**131 711 511,935 DT**) et décide de l'affecter comme suit :

BENEFICE DE L'EXERCICE	131 711 511,935
REPORT A NOUVEAU	192 229 020,000
RESULTAT A REPARTIR	323 940 531,935
RESERVES LEGALES	-
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	-
DIVIDENDES	110 003 391,900
REPORT A NOUVEAU	213 937 140,035

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à **Deux Dinars Sept Cent Millimes** par action (**2,700 Dinars**) et délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, reconduit la somme brute de cent cinquante mille dinars (150.000DT) au titre de jetons de présence pour l'exercice 2020 ainsi que la somme de cent mille dinars brute (100.000DT) allouée aux membres des comités réglementaires au titre du même exercice

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 1^{er} mandat du commissaire aux comptes, le cabinet Ernst &Young représenté par M. Noureddine HAJJI, et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat du cabinet Ernst &Young représenté par M. Noureddine HAJJI en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices **2021, 2022 et 2023**.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

Le Président de l'Assemblée informe les actionnaires de la fin du mandat de l'ensemble des membres du présent conseil d'administration, et par application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2011-06 du 20/05/2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédits, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide:

A- De renouveler les mandats de Messieurs :

- M. Moncef CHAFFAR, Président du Conseil d'Administration,
- M. Mohamed EL KETTANI,
- M. Boubker JAI,
- Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA,
- M. Mzoughi MZABI,
- M. José REIG ECHEVESTE,
- M. Talal EL BELLAJ,
- M. Ali KADIRI
- M. Ahmed Ismail DOUIRI
- M. Boubaker MEHRI

B- De désigner et coopter :

- Monsieur Mohammed Ali ABABOU en remplacement de M. Mohamed HAJJOUJI, en sa qualité d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration suite à la fin de son mandat.
- Monsieur Reda HAMEDOUN par cooptation en remplacement de M. Jamal AHIZOUNE démissionnaire de ses fonctions d'administrateur.
- Monsieur Rachid KETTANI par cooptation en remplacement de M. Reda HAMEDOUN démissionnaire de ses fonctions d'administrateur.

Les administrateurs nommés, sont élus pour une durée de trois (03) années, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à